

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi après-midi, 6 juin 2018

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

60 2018.RRGR.46 Postulat 017-2018 Graber (La Neuveville, UDC)
Elimination des passages à niveau sur les routes cantonales du Jura bernois

Le président. Wir kommen zum Traktandum 60, dem Postulat Graber, La Neuveville: «Aufhebung der Niveauübergänge auf den Kantonsstrassen im Berner Jura». Die Postulantin hat das Wort. Grossrätin Graber, vous avez la parole.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC). Par le postulat dont nous débattons, je demande au Conseil-exécutif d'étudier, aussi bien sous l'angle technique que sous celui des possibilités financières du canton, la possibilité de supprimer les passages à niveau dans le Jura bernois sur les routes cantonales des catégories A et B, notamment ceux aménagés entre La Cibourg et Sonceboz, sur le Plateau d'Orange et aux Reussilles. Depuis une quinzaine d'années, le nombre des accidents survenus sur des passages à niveau gardés et non gardés de notre pays ne cessent de diminuer. C'est le cas aussi dans notre canton. Cette évolution est très réjouissante. Au cours des dernières années, les CFF, en étroite collaboration avec les cantons, ont amélioré la sécurité sur de nombreux passages à niveau. Cet effort doit être salué. Il n'en demeure pas moins que les passages à niveau continuent à provoquer des accidents graves, entraînant la mort ou les blessures sévères de plusieurs personnes. Ainsi, l'Office fédéral de la statistique nous apprend qu'en 2016, sept personnes sont décédées ou ont subi de graves blessures lors d'accidents survenus sur des passages à niveau. Neuf personnes ont été victimes de la même destinée en 2015. A Cormoret, quatre personnes ont pu s'extraire juste à temps de leur véhicule qui avait été projeté sur le croisement entre la route et la voie de chemin de fer au début de 2009. L'été passé, une femme, bloquée sur un passage à niveau à Wetzikon, a elle aussi pu quitter son véhicule juste avant que ce dernier ne soit percuté par un train. Ce ne sont là que deux exemples parmi d'autres. Dans la gestion des affaires publiques, le bien ne doit jamais empêcher le mieux, surtout si le mieux est réalisable. La réduction du nombre de morts ou de blessés graves lors d'accidents survenus sur des passages à niveau, ne doit d'aucune manière nous interdire d'investir des fonds publics pour améliorer encore la situation. Mais une sécurité accrue n'est de loin pas le seul argument qui milite en faveur de la suppression des passages à niveau sur les routes des catégories A, B ou C. Personne ne demande de supprimer des passages à niveau situés sur des routes très secondaires ou sur des chemins vicinaux. Mais la suppression des passages à niveau situés sur de grands axes routiers d'importance régionale et a fortiori suprarégionale autorisent également une fluidité du trafic nettement plus grande. Cela est loin d'être négligeable pour une route telle que la T30 qui relie Bienne à La-Chaux-de-Fonds. Sur cette route importante, les automobilistes peuvent même être interrompus par des passages à niveau deux fois en dix kilomètres, ce qui est fâcheux pour une route qui relie une agglomération de 50 000 habitants à une autre de 100 000 habitants. Je tiens aussi à dire que mon postulat ne s'inscrit absolument pas dans une démarche concurrentielle. Je suis tout-à-fait prête à soutenir une autre intervention parlementaire qui demanderait la même chose que la mienne dans n'importe quelle autre région de notre canton. En ce domaine, toutes les régions de notre canton méritent d'être logées à la même enseigne.

Abordons très brièvement la question financière: Il est vrai que notre canton a été contraint, au cours de dernières années, à assainir ses finances au travers de mesures parfois douloureuses. Mais convenons aussi que notre canton, et surtout nos communes, investissent plusieurs millions de francs, même des dizaines de millions de francs, pour ralentir le trafic au moyen d'aménagements

parfois luxueux, à l'efficacité hautement discutable. Dans cette affaire, tout est question d'idéologie, de priorité et de volonté politique. Au travers de mon postulat, je ne demande qu'une étude très brève, de quelques pages, sur la faisabilité technique et les coûts de la suppression des passages à niveau les plus importants du Jura bernois. Je vous demande, chers collègues, d'accepter mon postulat, et je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à mes propos.

Le président. Pour la Députation, je passe la parole au député Gasser.

Peter Gasser, Bévillard (PSA). Au nom de la majorité de la députation francophone, je vous invite à accepter le postulat de notre collègue Anne-Caroline Graber. En préambule, je me permets de préciser un point important: Notre coreligionnaire fait allusion à quatre passages à niveau dans le Jura bernois. Toutefois, suite à un intense débat, la députation estime que c'est essentiellement celui de Cormoret qui devrait être étudié plus précisément. Nous sommes majoritairement d'avis que les autres passages sont, comme le précise le gouvernement dans sa réponse, globalement sûrs, donc nous renonçons à demander une étude ad-hoc. Par contre, nous aimerions que celui de Cormoret soit étudié de manière plus sérieuse.

Dans sa réponse, le gouvernement ne fait que répéter des arguments relativement anciens, soit la suppression des contributions fédérales pour l'amélioration de ces fameux passages. Par ailleurs, il ajoute encore qu'une telle modification serait techniquement difficile à réaliser, et par conséquent, fort coûteuse. Permettez-moi d'insister sur le fait que c'est un postulat et non une motion. Sans pour autant, se lancer dans une étude chronophage, nous pensons qu'il devrait être possible de se pencher de manière plus approfondie sur la problématique de Cormoret, et donc de pouvoir également préciser les diverses options possibles, ainsi qu'une estimation grossière des coûts. Nous ne contestons pas que ces croisements de trafic sont relativement sûrs. Toutefois, des accidents malheureux sont toujours possibles, comme vient de le rappeler la motionnaire.

Chers collègues, si par malheur, et Dieu merci ce ne fut pas le cas, il y avait eu quatre victimes lors de ce fameux incident, feriez-vous la même appréciation? Notre requête ne vise donc pas le lancement immédiat de travaux, mais de consacrer quelques heures pour obtenir une réponse plus détaillée. Il sera dès lors aisé de juger si cet investissement en vaudrait la peine. Nous pourrions alors, en toute connaissance de cause, estimer si le rapport coût/avantage est autant disproportionné que l'estime le gouvernement. Au nom de la majorité de la députation francophone, je vous encourage à accepter ce postulat, avec les restrictions émises.

Le président. Wir kommen zu den Fraktionssprechern. Für die SVP spricht Grossrat Klopfenstein.

Etienne Klopfenstein, Corgémont (UDC). Les passages à niveau sont des endroits dangereux et gênent la fluidité du trafic, comme le relève Anne-Caroline Graber avec son postulat. Elle demande une étude technique et financière qui pourrait à l'avenir servir de base pour une suppression de ces passages à niveau. Le Conseil-exécutif, dans sa réponse, rappelle que différentes interventions ont déjà été faites par le passé, et que la Confédération, pour des mesures d'assainissement de ses finances, avait supprimé les contributions fédérales pour les passages à niveau. Aujourd'hui, la situation financière de la Confédération ayant changé, donc elle est meilleure, peut-être qu'une entrée en matière serait possible. Le groupe UDC soutient ce postulat à l'unanimité.

Le président. Für die SP-JUSO-PSA-Fraktion hat Grossrat Gullotti das Wort.

Hervé Gullotti, Tramelan (PS). Dans ce dossier, le groupe socialiste vous invite à suivre la réponse du Conseil-exécutif et à rejeter le postulat de notre collègue Anne-Caroline Graber. N'y voyez pas une affaire partisane, un conflit gauche-droite servi tout cuit sur la table. La question ne se situe pas non plus dans la défense des intérêts du Jura bernois dans cet hémicycle, car l'opinion du Conseil-exécutif est strictement financière et technique. Le Conseil-exécutif pointe notamment du doigt le rapport défavorable coûts/avantages que la suppression des passages à niveau dans le Jura bernois sur les routes cantonales des catégories A et B engendreraient. La dépense serait disproportionnée par rapport aux effets voulus. Le résultat de l'étude que la motionnaire sollicite, je peux déjà dire qu'elle dépasse nos capacités financières cantonales.

Avec la motionnaire, nous sommes aussi d'avis que les passages à niveau présents dans le Jura bernois interrogent toutefois sur le plan sécuritaire. Mais pourquoi seul le Jura bernois pourrait-il jouir du privilège d'une étude, alors que l'on sait que d'autres régions du canton de Berne

connaissent des situations conflictuelles entre le train et la route bien plus élevés que nous? A gauche, nous ne serions pas opposés à soutenir toute initiative allant dans le sens de revoir, passage à niveau par passage à niveau, de manière séparée, distincte, les conditions de la coexistence route/rail en fonction de priorités à fixer. Je rappelle donc que nous appelons au rejet du postulat.

Beatrice Eichenberger, Biglen (PBD). Bei allem Verständnis für dieses Anliegen teilt die BDP-Fraktion die Argumentation des Regierungsrats. Eine allfällige Lösung dieses Problems muss über das zuständige Organ gemäss dem Regionalen Gesamtverkehrs- und Siedlungskonzept (RGSK) eingegeben werden. Ich halte mich kurz. Die BDP-Fraktion lehnt das Postulat einstimmig ab.

Tom Gerber, Reconvilier (PEV). Je fais aussi partie des automobilistes qui n'aiment pas être à l'arrêt derrière les barrières. Le postulat de notre collègue comprend tout de même quelques sous-entendus que j'aimerais corriger, même si en fait, elle dit que son postulat n'est pas orienté sur le Jura bernois, mais dans son intitulé, il est quand-même clair. Je ne pense pas que le Jura bernois me paraît dans la question de l'aménagement des routes, et notamment des passages à niveau dont il est question, traité différemment du reste du canton.

Si je défends volontiers ma région pour ses différences, pour ses particularités, je pense que les passages à niveau n'en sont pas une. Il y a donc lieu de traiter le Jura bernois de manière égalitaire avec le reste du canton, comme le mentionne le gouvernement dans sa réponse. D'autre part, pour ce qui est de la sécurité et des accidents, sans être aller fouiller les statistiques, je doute que les passages à niveau dont il est question sont particulièrement dangereux. D'ailleurs, je pense que les plus petits passages à niveau non gardés font souvent l'objet de plus d'accidents.

Notre groupe, qui a un regard critique sur les investissements routiers, ne peut pas accepter ce postulat. En connaissant les lieux, vous savez très bien que sans avoir fait de longues et coûteuses études, les montants qui devraient être investis ne sont pas en rapport avec les améliorations apportées. Peut-être il y aurait-il un potentiel d'amélioration dans les délais de fermeture des passages à niveau avant l'arrivée des trains, je ne me pose pas trop la question. Mais je doute qu'à l'heure actuelle, il y ait lieu de faire beaucoup plus que cela. Notre groupe va donc rejeter ce postulat.

Julien Stocker, Biel/Bienne (pvl). Wie man in der Antwort des Regierungsrats lesen konnte, wurden die Niveauübergänge auf den Kantonsstrassen im Berner Jura sowohl von den SBB als auch vom Bund als sicher eingestuft. Zudem wäre die Aufhebung der Niveauübergänge technisch nur schwer realisierbar und mit enormen Kosten verbunden. Wir Grünliberalen sind der Meinung, dass es keine Luxusprojekte im Strassenbau braucht. Aus diesen Gründen werden wir dem Antrag des Regierungsrats folgen und dieses Postulat ablehnen.

Peter Sommer, Wynigen (PLR). Das Postulat verlangt, dass die Niveauübergänge im Berner Jura auf Kantonsstrassen der Kategorie A und B aufgehoben werden. Die FDP hat grundsätzlich Verständnis für das Anliegen. Auch uns ist eine höhere Verkehrssicherheit und eine gut funktionierende Verkehrsinfrastruktur mit möglichst wenig Verkehrsbehinderungen wichtig. Trotzdem muss das Kosten-Nutzen-Verhältnis stimmen. Die FDP lehnt wie die Regierung den Vorstoss ab. Die Begründung der Regierung ist für uns nachvollziehbar. Das Anliegen ist in der Vergangenheit zudem schon zwei Mal geprüft worden und man ist beide Male zum Schluss gekommen, dass die Kosten in keinem Verhältnis zum Nutzen stehen. Das Ganze wird ja noch verschärft durch die Bundesgelder, die nicht mehr fliessen werden. Durch die Kosten, die für den Kanton entstehen würden, wäre es noch unverhältnismässiger. Zudem hat die Prüfung des Bundes und der SBB ergeben, dass die Niveauübergänge unproblematisch und grundsätzlich sicher sind. Aus diesen Gründen besteht für die FDP-Fraktion kein Handlungsbedarf. Wir lehnen das Postulat grossmehrheitlich ab.

Christoph Grupp, Biel/Bienne (Les Verts). Die Grünen empfehlen das Postulat zur Ablehnung. Ich nehme es gerade vorweg und spreche nicht lange. Wir folgen dem Regierungsrat auf der ganzen Linie. Man muss sich vor Augen halten, was es heisst, die Niveauübergänge zu beseitigen: Man baut eine Brücke oder einen Tunnel respektive eine Unterführung. Beides sind normalerweise nach gängigen Normen Millionenbauwerke und daher aus unserer Sicht Verhältnisblödsinn. Dies gilt besonders, wenn man bedenkt, dass das Hauptargument im Postulat die Zeitersparnis für

Automobilisten ist. Es geht da doch um ein paar Minuten, die man warten muss, wenn mal ab und zu ein Zug kommt. Wir empfehlen Ihnen, das Postulat abzulehnen.

Le président. Das Wort hat der Bau-, Verkehrs- und Energiedirektor.

Christoph Neuhaus, directeur des travaux publics, des transports et de l'énergie. Vor knapp zwanzig Jahren und das letzte Mal vor drei Jahren hat man das Anliegen von Grossrätin Graber geprüft und wegen schlechtem Kosten-Nutzen-Verhältnis verworfen. Daran hat sich nichts geändert. Dafür ist auch kein Geld beim Kanton respektive bei der BVE reserviert. Zuständig ist sowieso die RGSK, und dort muss man anklopfen. Il faudrait s'adresser aux associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura. Aus dem Grund bin ich froh, wenn Sie das Postulat ablehnen.

Le président. Die Postulantin wünscht nochmals das Wort. Madame Graber, vous avez la parole.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC). Je vous remercie pour la discussion. Mon tempérament réaliste ne m'incline pas tellement à me faire des illusions, mais je voudrais quand-même vous répondre brièvement sur un ou deux points que je souhaite vraiment souligner. Mon postulat – et ce n'est pas une motion, mais un postulat – ne demande absolument pas une longue et coûteuse étude. Pas du tout! Une courte et simple estimation de la faisabilité technique et des coûts de la suppression des passages à niveau dans le Jura bernois, malgré les progrès qui ont été réalisés et que je nie pas, permettrait à tous les acteurs concernés de se prononcer en toute connaissance de cause. Et si, finalement, on en arrive à la conclusion qu'il n'y a qu'un seul passage à niveau qui est problématique, celui de Cormoret, où quatre personnes, deux adultes et deux enfants, ont failli mourir, perdre la vie en 2009 – si on ne change que ce passage à niveau-là, pour sauver des vies, pour moi, c'est suffisant. Et cela peut être fait en quelques pages, une simple et courte estimation.

Et finalement, par rapport à l'argument qui consiste à dire que ce n'est que pour le Jura bernois et pas pour l'ensemble du canton de Berne: Ce n'est pas du tout concurrentiel. Je soutiendrai n'importe quelle proposition de n'importe quel député du Grand Conseil pour une autre région du canton de Berne qui irait dans le même sens.

Le président. Wir kommen zur Abstimmung. Wer diesem Postulat zustimmt, stimmt Ja, wer es ablehnt, stimmt Nein.

Vote

Décision du Grand Conseil:

Rejet

Oui 43

Non 94

Abstentions 5

Le président. Sie haben das Postulat abgelehnt mit 43 Ja- gegen 94 Nein-Stimmen bei 5 Enthaltungen. Ich danke dem Bau-, Verkehr- und Energiedirektor für die Anwesenheit. Ich wünsche ihm einen schönen Tag. Wahrscheinlich sehen wir uns morgen wieder.

Ich habe folgende Mitteilung seitens des Präsidenten der Députation: La Députation francophone est priée de revenir à quinze heures dans la salle des pas perdus.